

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-046

**OBJET : TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2024/2025**

L'an 2024, le 06 juin à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 30/05/2024 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel GUILLÉ, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Pierre LAUDEN, Katell RABY, Karine DESVARD, Patrice DRAIGNAUD, Solène LAUNAY, Guinard MARNE, Didier CHAUVIERE, Christian RIVIER, Philippe MIKO, Benoit LONGEON

**Etaient excusés avec procuration :**

Alexia ROUSSEAU pouvoir à Franck CLOUET  
Pascal PHILIPPE pouvoir à Katell RABY  
Didier PROUX pouvoir à Lydie RETAILLEAU  
Cécile SACHOT pouvoir à Patrice DRAIGNAUD  
Stéphanie MELOT pouvoir à Yves-Marie DELANOE  
Aude JOUSSE pouvoir à Karine DESVARD  
Anaïk FOURDILIS pouvoir à Benoit LONGEON

**Etaient absents :**

Bruno FOUCHARD, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ

Désignation d'un secrétaire de séance : Pierre LAUDEN a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : **Pascale CORMERAIS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**EXPOSÉ**

La commune de Cordemais, dans le cadre de sa politique culturelle, propose une saison culturelle composée de spectacles à l'espace culturel la Passerelle. La commission Culture et événementiel propose d'appliquer les mêmes tarifs que l'an dernier pour la saison 2024-2025 :

	Spectacle tout public	Spectacle jeune public
Plein	12 €	8 €
Abonné	10 €	
Réduit (1)	8 €	6 €
Enfant (2)	4 €	4 €
Famille (3)	25 €	18 €

(1) Tarif réduit : 13 – 25 ans, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, personne bénéficiaire de l'AAH, groupe de 10 et +, sur justificatif.

(2) Tarif enfant : jusqu'à 12 ans, sur justificatif

(3) Tarif famille : valable pour la famille (2 parents et 2 enfants jusqu'à 12 ans) - 2 € en plus par enfant jusqu'à 12 ans sur livret de famille, carte famille nombreuse, carte d'identité

Tarif établissements (crèche, centre de loisirs, EPHAD) : 2 € - gratuit accompagnant

Les billets exonérés seront accordés occasionnellement dans le cadre des partenariats tout au long de la saison pour : Conseil des Sages, Conseil des Jeunes, partenaires associatifs et bénévoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20240606-2024DL046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2024

Publication : 10/06/2024

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** les tarifs de la saison culturelle 2024-2025 de la Passerelle ci-dessus présentés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à la mise en place de la convention.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le Maire

**Daniel GUILLÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

